



**N° 10
2021**

Sommaire

Mot du Maire
Les actualités de 2020
L'école
Culture et patrimoine
État civil
Calendrier des fêtes

MAIRIE

70, rue du Général de Gaulle 80860 Noyelles-sur-mer

Tél. : 03 22 23 49 85 • Fax : 03 22 23 70 32

Email : mairie.noyelles-sur-mer@orange.fr

Janvier 2021



Le mot du maire

Chères Noyelloises, chers Noyellois,

En 2020, vous avez souhaité, lors de l'élection municipale me renouveler votre confiance et je vous en remercie. Fort de votre soutien, l'équipe municipale s'est mise immédiatement au travail, soyez assurés que nous ferons tout notre possible pour mériter la confiance que vous nous avez accordée.



2020 se termine et c'est tant mieux, ce fut une année ponctuée de parenthèses longues et difficiles que nous avons traversées ensemble. Le propre de la parenthèse est de se refermer, c'est donc avec beaucoup d'optimisme que le conseil

municipal et moi-même vous souhaitons pour 2021 la santé bien sûr, le bonheur dans votre vie et la réussite dans ce que vous entreprenez.

Cette année 2021 qui commence avec l'arrivée du vaccin, sous le signe de l'espoir sera donc à n'en pas douter celle du retour à la vie « normale ».

Le virus a rappelé à l'ordre le monde entier, profitons-en pour réinventer notre vie en y mettant plus de rires, de tendresse, de rêves !

Prenons des engagements forts pour l'avenir de notre planète, en préservant et en partageant ses ressources !

Prenez bien soin de vous, respectez les gestes barrières et...

Bonne année à tous

Amicalement

**Votre Maire
Jean-Louis Demarest**



Personnel communal

Un groupe de travail a été créé pour la rédaction du règlement intérieur, sa validation par le centre de gestion territorial de la fonction publique devrait avoir lieu en 2021.

Économie / Finances

La commune a adhéré à compter du 01/01/2021 au groupement de commande d'achat d'énergie de la FDE 80 pour la totalité des bâtiments communaux.

Le contrat de fourniture de gaz pour le chauffage de la salle des fêtes a été également renégocié. L'achat d'un défibrillateur imposé par la législation pour cette même salle a été fait par l'intermédiaire du groupement de commande de la Communauté de Commune Ponthieu Marquenterre.

Concernant la taxe d'aménagement qui est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, le conseil a décidé son relèvement de 1 % à 2 % à compter du 01/01/2021.

En 2020, le taux d'imposition des taxes locales directes a été approuvé sans augmentation par rapport à l'année précédente.

Biens sans maître

Par délibération, la commune a pris possession des immeubles abandonnés ci-dessous :

- 11 rue Colasse à Sully-Bray,
- 5 rue du Général Leclerc à Noyelles

Les actes notariés seront signés en ce début d'année.

1.

Les actualités de l'année 2020

L'intégralité des comptes-rendus des différents conseils municipaux est accessible sur le site de la mairie.

www.mairie-de-noyelles-sur-mer.fr
rubrique > [comptes-rendus-de-conseil-municipal](#)

L'affichage en mairie est maintenu conformément à la réglementation en vigueur.

Colis des aînés et remise de jouets aux enfants

Cette année, le repas des aînés n'a pas pu avoir lieu, tous les habitants de 65 ans et plus ont donc reçu un bon d'achat chez les commerçants locaux.

De même, la tournée du Père Noël pour la distribution des jouets s'est faite en charrette tirée par un cheval de trait pour le plus grand plaisir des enfants.

Sur ce sujet, n'oubliez pas de nous signaler toute nouvelle arrivée ou naissance d'enfant afin d'éviter au Père Noël d'en oublier...



Médical

En 2020, **Madame Sandra Roussel**, orthophoniste rue Violette Szabo a quitté la commune, mais il reste rue du Général Leclerc deux de ses consœurs :

- **Madame Charlotte Persyn,**
- **Madame Céline Orange-Levet.**

Comme prévu, en début d'année le **docteur Martinache** a pris ses fonctions rue Violette Szabo dans l'attente de l'aménagement d'un nouveau cabinet rue de l'Église.

Ce projet de création d'un cabinet médical a été délibéré en 2019 à l'unanimité par le conseil. Son financement est malheureusement actuellement bloqué suite au recours contre cette délibération devant le tribunal administratif d'un ancien élu de la commune.

Communications

De l'espoir pour l'amélioration du réseau téléphonique sur notre commune !

Nous avons signé avec la **société ATC France**, opérateur d'infrastructure, une convention de mise à disposition d'un espace sur le parking du stade pour la construction en 2021 d'une antenne destinée à héberger différents opérateurs téléphoniques.

La même demande nous a été faite par **Orange** aux abords de la gare, la démarche est en cours d'étude.

Enfin, concernant le déploiement de la fibre dans le cadre du projet mené par **Somme Numérique**, notre commune est reprise dans le lot 3 (2022-2023).



Plus que jamais, en cette période difficile, la municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale sont mobilisés pour accompagner les personnes âgées, fragiles ou isolées.

La mairie a mis en place un registre nominatif pour les personnes vulnérables vivant à domicile. Ce registre permet la mise en place d'un contact périodique avec les personnes qui le nécessitent.

L'inscription est facultative et peut être faite par l'intéressé, son représentant légal ou un tiers.

Renseignez-vous à la mairie au 03 22 23 49 85.



Église

Après une longue période de fermeture, notre église a pu de nouveau accueillir ses paroissiens. Les enduits et les moulures ont été rénovés, les peintures ont été refaites, une grille a été installée devant la porte du presbytère pour permettre l'aération.

Le nettoyage final et la remise en place des mobiliers et objets d'ornement ont été effectués par les bénévoles de la paroisse, **un grand merci à eux !**

Malheureusement, en raison de la situation sanitaire, la messe d'inauguration officielle n'a pu avoir lieu, mais ce n'est que partie remise...

Voierie

Deuxième tranche des travaux du chemin des Valois

Les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage à charge de la commune sont terminés.

La partie voierie à charge de de la Communauté de Communes votée par cette dernière en 2018, puis reportée en 2021 n'apparaît plus, malgré les engagements pris dans la programmation actuelle.

Des négociations sont en cours avec le président que nous avons rencontré sur le sujet.

Dossier Blanquetaque

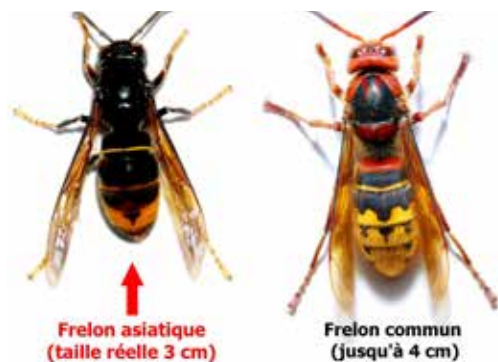
Un regain d'intérêt a pu être constaté cette année sur ce dossier avec plusieurs projets envisagés.

Actuellement, un promoteur a déposé un certificat d'urbanisme pour la construction de 11 maisons individuelles destinées à la vente.

Services

Fermeture de la trésorerie de Crécy-en-Ponthieu, à dater du 01/01/2021 ; la gestion du budget de notre collectivité est transférée au centre de gestion comptable de Doullens.

Frelons asiatiques



Cette année encore, plusieurs nids de frelons ont dû être détruits chez des particuliers dans notre commune.

N'oubliez pas que la mairie prend en charge 70 € sur le coût de l'intervention.

Qualité de l'eau

Les conclusions sanitaires des dernières analyses (26/11/2020) restent les mêmes.

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre nitrates. Il est demandé de remédier à la situation de non-conformité constatée. **En attendant, cette eau est déconseillée aux populations sensibles (femmes enceintes, nourrissons) pour des usages alimentaires.**

Le SIAEP de Novvion a réalisé en 2017 une étude diagnostic de son système d'eau potable, suite à laquelle la mise en service d'une nouvelle ressource en forêt de Crécy dimensionnée pour des besoins estimés à 1 890 m³ par jour a été décidée.

Les travaux commenceront par 3 forages qui vont être réalisés début 2021 et devraient durer un peu plus de 2 ans.

Les associations

Le siège de l'**association Organisport** est dorénavant situé dans notre commune. Cette association que vous connaissez probablement tous, est présidée par **Madame Monique Gricourt**. Elle se situe en gare de Noyelles et a pour mission principale de promouvoir le vélo.

ACPG-CATM Président : Pierre PRUVOT	LE RÉVEIL NOYELLOIS Président : Christian HUNAUT
SPORTS ET LOISIRS À SAILLY-BRAY Président : Jean-Pierre LEFEBVRE	TOUS ENSEMBLE Présidente : Florence LECLERCQ
LOISIRS ET CULTURE Président : André ÉVRARD	FOOTBALL CLUB DE NOYELLES Président : Alain FROISSART
AU FIL DU TEMPS Président : Michel GALIANI	ORGANISPORT Présidente : Monique GRICOURT



Informations

Installation d'un nouveau salon de coiffure tenu par **M. JOHAN BON** qui a ouvert au 22 rue du Maréchal Foch.
Réouverture du **RELAIS DE LA BAIE** qui pour vous accueillir devient un bistrot, estaminet, brocante.

À noter également que la **SARL GOURLIN** a agrandi ses locaux à Nolette, avec notamment la construction d'un bureau d'accueil.

En Octobre, le **nouveau propriétaire du château de Noyelles**, rue du Maréchal Foch a présenté aux élus son projet de construction d'un complexe hôtelier qui comprend la remise aux normes de la véranda derrière le château et les constructions d'un hôtel 39 chambres, d'un bâtiment restaurant et cuisine, d'un bâtiment SPA-Espace Beauté-Fitness, d'un bâtiment Séminaires-Événementiel et d'un ensemble Eco-Lodge de 4 chambres.



L'année scolaire 2019-2020

Pour commencer l'année, il y a eu un changement dans l'équipe enseignante. **Monsieur Pontoire** a obtenu sa mutation et a donc quitté l'école après 5 années passées parmi nous. Il enseigne désormais à Abbeville.

Madame Longuemart a été nommée en septembre 2019 à titre définitif et elle a en charge la classe maternelle et les CP.

Cette année scolaire a été très particulière avec la mise en place de l'école à la maison pendant le confinement du mois de mars. Nous avons fait du mieux que possible pour qu'il n'y ait pas de rupture des apprentissages. Nous communiquons avec les familles par mail, **Madame Brunet** faisait le tour des boîtes aux lettres pour déposer les exercices de la semaine ; nous avons organisé de nombreuses classes virtuelles afin de garder le contact avec nos élèves.

Nous n'avons pu faire qu'une seule sortie. Nous avons emmené les élèves au cinéma juste avant Noël.

Le marché de Noël et le loto ont pu avoir lieu, mais nous n'avons pas pu organiser notre traditionnelle kermesse d'école au mois de juin. Nous avons tout de même organisé un petit temps festif après la classe le tout dernier jour d'école afin que la municipalité puisse offrir un cadeau aux élèves de CM2 et pour que leur parcours dans notre école ne s'achève pas tristement.

Malheureusement, la situation sanitaire nous a empêché de partir en classe découverte au mois de juin. Le voyage a été reporté en février 2021 mais malheureusement annulé à son tour.

Cette nouvelle année scolaire reste particulière. Nous avons hâte de retrouver une situation normale pour mettre en place nos nouveaux projets.

2 ■ L'école



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



J'ai entre 16 et 25 ans
 Je m'inscris en quelques clics
 Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR



La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- vous engager dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR, vous pouvez :

- découvrir ce qu'est la JDC ;
- poser toutes vos questions ;
- télécharger votre convocation ;
- changer la date de votre JDC ;
- demander une exemption ;
- être guidé jusqu'au site de convocation ;
- télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

Quelques rappels pratiques

Nettoyage des trottoirs et caniveaux

Tous les habitants sont tenus de procéder à leur nettoyage sur toute la longueur faisant face à leur habitation. N'oubliez pas non plus d'élaguer les arbres et les haies en bordure de voie publique.

Lutter contre le brûlage à l'air libre des déchets verts !

Il est notamment interdit de brûler dans son jardin à l'air libre :

- > l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes,
- > les résidus d'élagage, de taille des haies et d'arbustes, de débroussaillage,
- > les épluchures.

Vous pouvez :

- > déposer les déchets verts en déchetterie,
- > les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Attention : Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une infraction sanctionnée par une contravention de 3^e classe, soit 450 € d'amende. Il revient au maire de faire respecter cette interdiction.

Éclairage public

Si vous constatez un défaut d'éclairage sur un poteau lumineux, veuillez en relever le numéro figurant sur la plaque et le communiquer à la mairie pour faciliter son signalement pour sa réparation.

Distribution raticide

Par souci d'économie, la distribution de raticides à domicile n'a plus lieu, ils sont à retirer directement en mairie aux horaires d'ouvertures.

Poubelles

Il est obligatoire de sortir vos bacs à déchets ménagers la veille à partir de 20 h, pour une collecte le matin.

N'oubliez pas de rentrer vos bacs après ramassage. Un bac qui traîne sur le trottoir, c'est une nuisance pour tous.





le chapitre ne se compose plus, dès lors, que du doyen et onze chanoines.

Cette fondation du comte devait être confirmée la même année par Évrard, évêque d'Amiens.

Les chanoines habitaient des maisons rangées tout autour de la grande place rectangulaire, plantée d'arbres, qui avoisine l'église.

Les chanoines célèbrent et chantent les heures canoniales, les matines, la messe, les vêpres et tout le service divin selon les coutumes de l'église d'Amiens qui est à la tête de tout le diocèse.

En 1689, il n'y a plus avec le doyen que deux chanoines.

En 1789, le chapitre de Noyelles est en décadence.

Les annales du chapitre de Noyelles sont très mal connues, donc malheureusement aucune trace écrite des événements qu'a pu vivre et connaître ce chapitre tout au long de son existence.

Quelques précisions sur les caractéristiques de cet édifice :

Le plan comprenait primitivement une nef principale et deux nefs latérales, un transept, plusieurs chapelles et le chœur. Il ne reste que le chœur, la nef centrale et une seule chapelle au nord.

L'édifice est bâti en pierre blanche du pays, craie très friable, fragile pour résister aux intempéries.

Il est couvert en ardoises et surmonté dans le milieu d'un clocher qui abrite trois cloches, personnalisées par les prénoms suivants : Marie-Angélique, Marie-Sophie et Marie-Antoinette.

Cette église du XIII^e et XIV^e siècles a été victime de dégradations au cours des siècles. De nombreux travaux de restauration furent accomplis suite aux dégâts des bombardements aériens.

L'église restaurée a été consolidée en briques. Sur le mur sud extérieur, elle comprend encore deux contreforts anciens en briques et pierres et des soubassements en silex.

On voit encore la forme d'anciennes baies gothiques.

L'église abrite plusieurs statues en bois polychrome et de très beaux vitraux offerts par de généreux donateurs.

La chapelle de la Vierge est couverte d'une voûte d'ogives. La clé représente un agneau pascal et les culots, quatre têtes humaines différentes et très fines. Dans cette chapelle d'art gothique, se trouve une belle pietà (ou Vierge de piété).

Après la lecture de cet article, vous vous souviendrez peut-être d'un événement familial qui s'est déroulé dans cette église en présence du curé du village dont voici quelques noms : l'abbé Diruy, l'abbé Béghin, l'abbé Réveillon, l'abbé Delpierre, l'abbé Godart, et le dernier en date l'abbé Damiens.

Soyons toujours fiers et respectueux de notre « Bonne Mère », car c'est elle qui accueille et accompagne fidèlement, au quotidien, génération après génération, depuis 8 siècles, les habitants de notre commune de Noyelles-sur-mer dans les joies et les peines de la vie !

3.



Culture et patrimoine

Texte et photo fournis par *Au fil du temps*

Église de l'Assomption de la Sainte-Vierge

L'année 2020 a vu la réouverture de notre église après dix-huit mois de travaux de rénovation intérieure.

Aussi, nous nous sommes intéressés à l'histoire de cet édifice qui représente un élément central du patrimoine de notre commune et nous avons le plaisir de partager, avec vous, nos informations de diverses sources.

La collégiale de Noyelles, dédiée à Notre-Dame, fut fondée en 1217 par Guillaume III, comte de Ponthieu.

Le nombre de chanoines s'élevait à treize, mais Guillaume III ayant assigné deux prébendes au doyen (les prébendes étaient les revenus ecclésiastiques attachés aux chanoines),

Les naissances

Ils / elles ont poussé leur 1^{er} cri



Le 25 mai : Zoé Lavoine

Le 19 juin : Brune d'Avout

Le 16 octobre : Kaylan Fontaine Da Costa-Miranda

Le 6 novembre : Charly Suiveng

Le 6 décembre : Orlane Devisme

Le 9 décembre : Sohan Balsamo

Les décès

Ils nous ont quittés cette année.

Nous présentons à leur famille nos plus sincères condoléances.

Monsieur Daniel Machain

Monsieur Francis Sajot

Monsieur Roger Mandron

Madame Thérèse Dumont-Roty

Monsieur Richard Puiroud

Monsieur Roger Berzin

Madame Geneviève Brassart, épouse Dercourt

Madame Marie-France Christophe

Monsieur Pierre Hautbout



Les mariages et les PACS

Nous avons eu le plaisir de les entendre se dire « OUI » à la mairie :

Lundi 13 juillet

**Jean-Marc Deregnaucourt et
Corinne Sallé**

Samedi 8 août

**Dimitri Galiani et
Sandra Péan**

Jeudi 24 décembre

**Olivier Leclercq et
Patricia Charlet**

Deux couples se sont pacés cette année.

Nous leur adressons toutes nos félicitations et présentons à nouveau tous nos vœux de bonheur et de réussite dans la vie.

4.

État civil 2020



Cérémonie des vœux 2020.



**L'équipe municipale
vous adresse
ses meilleurs vœux
pour l'année 2021.**



5.

Calendrier des fêtes

**Cette année,
la traditionnelle
cérémonie des vœux
ne pourra pas avoir
lieu suite aux actuelles
mesures sanitaires.**

**De même, le programme
des fêtes vous
sera communiqué
ultérieurement
par affichage en mairie
et sur le site.**